



**ÉCOLE RÉGIONALE POST-UNIVERSITAIRE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION
INTEGRÉS DES FORÊTS ET TERRITOIRES TROPICAUX**

- ÉRAIFT -

Centre de Catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO



UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I
Sapientia - Collativa - Cognito



**APPEL INTERNATIONAL A CANDIDATURES POUR L'INSCRIPTION AU PROGRAMME DES
MASTERS REGIONAUX DIPLOMANTS A L'ERAIFT (4^{ème} COHORTE)**

Cet appel s'inscrit dans le cadre du projet intitulé :

**Renforcement de capacités des praticiens de la biodiversité, des scientifiques et des
décideurs politiques pour la gestion durable des aires protégées et des écosystèmes
forestiers d'Afrique**

« Action DCI-ENV 2020/416-397 » sous financement de l'Union Européenne

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE CETTE FORMATION

Dans le cadre du consortium AGRINATURA-ERAIFT, un appel international à candidatures est lancé pour le recrutement des 40 boursiers qui devront constituer la 4^{ème} **promotion des masters régionaux de l'ERAIFT**.

Cet appel à candidatures s'inscrit dans le cadre du projet intitulé : « *Renforcement de capacités des praticiens de la biodiversité, des scientifiques et des décideurs politiques pour la gestion durable des aires protégées et des écosystèmes forestiers d'Afrique* » Action DCI-ENV 2020/416-397 ». Ce dernier fait partie du programme dénommé : « *Gestion durable des écosystèmes tropicaux, basée sur les connaissances* », sous le financement de l'Instrument de la Coopération au Développement (ICD) N° 41928 de l'Union européenne.

Le programme comprend plusieurs volets dont le projet de « Renforcement de capacités des praticiens de la biodiversité, des scientifiques et des décideurs politiques pour la gestion durable des aires protégées et des écosystèmes forestiers d'Afrique ».

L'objectif global du projet est de « *Soutenir les politiques environnementales et les investissements en faveur de la gestion durable, participative et équitable des aires protégées et des écosystèmes forestiers d'Afrique* ». L'objectif spécifique du projet est de « *Contribuer au*



**ÉCOLE RÉGIONALE POST-UNIVERSITAIRE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION
INTEGRÉS DES FORÊTS ET TERRITOIRES TROPICAUX**

- ÉRAIFT -

Centre de Catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO

renforcement de capacités des praticiens de la biodiversité, des scientifiques et des décideurs politiques en matière de production et d'utilisation des informations nécessaires à la gestion durable des aires protégées et des écosystèmes forestiers d'Afrique ».

Le groupe cible du projet est constitué des « *praticiens de la biodiversité, des scientifiques, des organisations de la société civile (OSC) et du secteur privé, ainsi que des décideurs politiques* ».

L'aire du projet couvre le bassin du Congo et l'Afrique de l'Ouest. Le projet est mis en œuvre par « **AGRINATURA-GEIE** (= European Alliance on Agricultural Knowledge for Development) » et l'Ecole Régionale postuniversitaire d'Aménagement et de gestion Intégrés des Forêts et Territoires tropicaux (**ERAIFT**). AGRINATURA-GEIE a par ailleurs délégué la gestion des activités du projet qui lui sont dédiées à l'**Université de Liège** (Belgique).

II. PRINCIPALES PARTIES PRENANTES DU PROJET

2.1 AGRINATURA

AGRINATURA regroupe 35 universités et organisations européennes de recherche (Tableau 1) ayant un intérêt commun à soutenir un développement agricole durable afin d'améliorer les conditions de vie des populations, selon les objectifs de développement durable. AGRINATURA mutualise ses ressources pour travailler en partenariat avec des collaborateurs internationaux, en particulier dans les pays en développement. AGRINATURA s'attache à promouvoir l'excellence scientifique, par le biais de projets conjoints de recherche, d'éducation et de formation ; et le développement, à travers la mise à disposition d'expertise scientifique pour la mise en œuvre de projets de terrain et le renforcement des capacités des acteurs. Le Groupement Européen d'Intérêt Économique AGRINATURA (AGRINATURA-GEIE) a été spécialement constitué pour permettre la mise en œuvre et la gestion de projets faisant appel à l'expertise de plusieurs de ses membres. L'ensemble représente plus de 10.000 chercheurs, enseignants-chercheurs et ingénieurs dans le domaine de la recherche agronomique pour le développement, en poste permanent.



**ÉCOLE RÉGIONALE POST-UNIVERSITAIRE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION
INTEGRÉS DES FORÊTS ET TERRITOIRES TROPICAUX**

- ÉRAIFT -

Centre de Catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO

Tableau 1 : Les institutions membres d'AGRINATURA

1. Agricultural University of Tirana, Albania	19. Georg-August University Göttingen, Centre of Biodiversity and Sustainable Land Use, Germany
2. University of Natural Resources and Life Sciences (BOKU), Austria	20. Center for Development Research (ZEF), University of Bonn, Germany
3. Research Institute of Organic Agriculture (FiBL), Belgium	21. University of Hohenheim, Germany
4. Catholic University of Leuven, Belgium	22. Szent Istvan University, Hungary
5. Ghent University, Belgium	23. National University of Ireland Galway, Ireland
6. Gembloux Agro-Bio Tech, University of Liège, Belgium	24. University College Cork, Ireland
7. Czech University of Life Sciences Prague, Czech Republic	25. The University of Catania, Italy
8. Aarhus University, Denmark	26. Wageningen University and Research, the Netherlands
9. University of Copenhagen, Denmark	27. International Centre for development oriented Research in Agriculture (ICRA), the Netherlands
10. Helsinki University, Finland	28. Instituto Superior de Agronomia, Portugal
11. Agropolis International, France	29. Swedish University of Agricultural Sciences (SLU), Sweden
12. Montpellier SupAgro, France	30. Bern University of Applied Sciences, Switzerland
13. Institute of research for development, France	31. Natural Resources Institute, University of Greenwich, UK
14. Centre for international cooperation research and development in agriculture, CIRAD, France	32. Polytechnic University of Madrid, Spain
15. Agreenium, France	33. University of Reading, UK
16. Gembloux Agro-Bio Tech- University of Liège, Belgium	34. Natural Resources Institute Finland (LUKE), Finland
17. College of International Agro-Development (ISTOM), France	35. Royal Tropical Institute (KIT), Netherlands
18. Consiglio per la ricerca in agricoltura e l'analisi dell'economia agraria (CREA), Italy	

2.2 ERAIFT

Cette École Régionale a été créée le 10 avril 1999. Elle est fondée autour du projet sur l'Homme et la Biosphère de l'UNESCO (programme MAB) qui vise un développement humain durable en harmonie avec l'environnement. Depuis 2016, l'ERAIFT jouit du statut de Centre de Catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO¹ et contribue depuis sa création au renforcement des capacités des cadres et décideurs originaires de 23 pays francophones et lusophones d'Afrique Subsaharienne et de la région de l'Océan indien en matière de gestion des aires protégées, ainsi

¹ Les centres et instituts de catégorie 2 contribuent à l'exécution du programme de l'UNESCO par le renforcement des capacités, l'échange d'informations dans une discipline particulière, la recherche théorique et expérimentale, et la formation avancée dans des domaines de compétence spécifiques. Ils sont sous l'égide de l'UNESCO, mais ne font pas partie de l'Organisation sur le plan juridique ; ils sont régis par leurs propres règles officiellement approuvées par la Conférence générale. Ces centres et instituts forment un vaste réseau de centres associés dans les domaines de l'eau, des énergies renouvelables, de la politique scientifique, de la biotechnologie, des géosciences, des sciences fondamentales et de la télédétection.



ÉCOLE RÉGIONALE POST-UNIVERSITAIRE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION INTEGRÉS DES FORÊTS ET TERRITOIRES TROPICAUX

- ÉRAIFT -

Centre de Catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO

qu'en aménagement durable des forêts et territoires tropicaux (environ 300 Masters, 28 docteurs et plus d'un millier de cadres des secteurs publics et privés formés dans le domaine « forêt-environnement »). Ses divers organes de gestion (*la Conférence des Etats membres, le Conseil d'Administration, le Conseil Académique et à la Recherche (CAR) et la Direction*) confèrent à l'École une gouvernance internationale assurant une durabilité et viabilité institutionnelle. L'ÉRAIFT jouit actuellement du statut de Centre de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO. Par ailleurs, en vue de son fonctionnement harmonieux, plusieurs accords de collaboration ont été conclus au niveau national, régional et international avec divers partenaires techniques et financiers.

Au niveau national, l'ÉRAIFT est implantée sur le campus de l'Université de Kinshasa (UNIKIN) et entretient, avec cette institution, une collaboration scientifique et académique fructueuse. Par ailleurs, l'ÉRAIFT a conclu des partenariats avec l'UNIKIS (Kisangani) et l'UNILU (Lubumbashi). Au niveau régional, l'ÉRAIFT développe un partenariat avec l'ENEF et l'USTM (Gabon), les Universités de Dschang et de Yaoundé 1 et l'EFG (Cameroun) ainsi qu'avec toutes les institutions membres du RIFFEAC².

Au niveau international, l'ÉRAIFT développe une coopération fructueuse avec le réseau européen AGRINATURA dont les Université de Liège (ULiège) et de Gent (UGent, Belgique). Dans la Réserve de Biosphère de Yangambi (RDC), l'ÉRAIFT développe une coopération scientifique rapprochée avec l'UNESCO (MAB), le CIFOR, l'INERA, le MRAC, le JBM, le CIRAD et Gembloux Agro-Bio Tech (Belgique)

III. ORGANISATION DES MASTERS REGIONAUX

3.1 Filières organisées et institutions impliquées dans la formation

L'ÉRAIFT a conclu un protocole d'accord avec les institutions régionales suivantes pour la mise en œuvre d'un programme de Masters Régionaux arrimés au système LMD du décret de Bologne : *Universités de Dschang et de Yaoundé I ainsi que l'Ecole de Faune de Garoua (EFG/Cameroun), Ecole Nationale des Eaux et Forêts (ENEF/Libreville) et Université des Sciences et Technique de Masuku (USTM/Gabon) et Université de Kisangani (UNIKIS/RDC).*

La mise en œuvre de ce programme régional se fait également en étroite collaboration avec les 35 institutions membres d'AGRINATURA

Les filières diplômantes suivantes sont concernées par ce programme régional :

1. *Master professionnel en Technique d'Aménagement forestier (TAF) ;*
2. *Master professionnel en Gestion des Aires Protégées (GAP) ;*

² RIFFEAC : Réseau des Institutions de Formation Forestière et Environnementale d'Afrique centrale



ÉCOLE RÉGIONALE POST-UNIVERSITAIRE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION INTEGRÉS DES FORÊTS ET TERRITOIRES TROPICAUX

- ÉRAIFT -

Centre de Catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO

3. Master professionnel MAB en Gestion des Réserves de biosphère (GRB) ;
4. Master Recherche en Aménagement et gestion Intégrés des Forêts et Territoires tropicaux (AGIFT).

3.2 Structuration de cette formation

Ce programme des masters régionaux est arrimé au système LMD du Décret de Bologne. Il couvre une période de 24 mois répartis en 4 semestres (semestrialisation des cours). Il est également prévu la mobilité des étudiants et des formateurs lors du semestre 3 consacré aux cours de spécialisation.

Première année ou master I (Semestres I et II)

- Un **tronc commun** est organisé à la première année durant laquelle les étudiants apprennent les bases de *l'approche systémique*, qui est le fil conducteur des enseignements et de la recherche à l'ERAIFT. Au cours de ces deux semestres, les étudiants reçoivent les **compétences générales (Cg)** basées sur l'approche systémique qui est participative, intersectorielle ; bref globale et intégrée.
- Cette remise à niveau des apprenants sur les fondamentaux de la systémique se déroule exclusivement à l'ERAIFT par des titulaires de Chaires désignés par son Conseil Académique et à la Recherche (CAR).

Deuxième année ou Master II (Semestres III et IV)

S'agissant du Semestre III : cours de spécialisation (Cs) ou professionnalisation

- A l'issue de la première année, les étudiants ayant validés au moins les $\frac{3}{4}$ de leurs crédits sont admis en deuxième année (M2) pour leur spécialisation dans l'un des 4 métiers susmentionnés (GAP, GRB, TAF, AGIFT).
- L'orientation des apprenants dans chacune de ces filières d'étude se fait sur une base objective à l'issue d'une réunion du Conseil Académique et à la Recherche de l'ERAIFT suivant leurs compétences (les résultats de la 1^{ère} année et la demande de l'étudiant), et en tenant compte de la disponibilité des bourses d'étude dans chaque filière. Ce semestre est destiné aux **cours de spécialisation** visant à développer chez les apprenants les **compétences spécifiques (Cs)** liées à ces métiers et se réalise grâce à la mobilité régionale prévue au projet.
Pour sa viabilité, le nombre d'étudiants par filière devra varier de 10 à 20, effectif pédagogiquement gérable.
- Il convient de rappeler que l'organisation de ce troisième semestre se déroule sous forme de la mobilité régionale soit à l'ERAIFT, soit dans l'une des institutions



ÉCOLE RÉGIONALE POST-UNIVERSITAIRE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION INTEGRÉS DES FORÊTS ET TERRITOIRES TROPICAUX

- ÉRAIFT -

Centre de Catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO

partenaires de l'ERAIFT qui présente une meilleure offre de formation et une bonne structure d'ancrage pour la formation. Cette décision revient au Conseil Académique et à la Recherche (CAR) à l'issue d'une session spéciale élargie aux institutions partenaires régionales.

- ✚ **S'agissant du Semestre IV et le dernier : Stage de mémoire ou Travail de Fin de Cycle**
 - Enfin, le dernier Semestre est destiné au **Stage de Mémoire** et se déroule généralement dans le pays d'origine de l'étudiant.
 - A l'issue de leurs travaux de recherche sur le terrain, les apprenants soutiennent publiquement leurs résultats à l'ERAIFT, soit en présentiel ou en visioconférence, selon le cas, devant un jury international et interdisciplinaire.

En conclusion, lors de la première année, les étudiants suivent les cours généraux à l'ERAIFT. A l'issue de la première année, ils sont répartis dans les diverses filières, pour suivre les cours de spécialisation. L'orientation des étudiants dans ces filières se fait sur une base objective en fonction de plusieurs éléments notamment : (1) la moyenne des notes obtenues l'année 1 ; (2) le choix de l'étudiant, (3) son background.

Cet appel international à manifestation d'intérêt vise à recruter les apprenants de la 4^{ème} cohorte de ces programmes régionaux dont la rentrée académique est prévue au deuxième trimestre de l'année 2022, soit le **3 avril 2022**.

IV. SUBVENTION DE LA FORMATION

Des bourses d'études sont disponibles mais en nombre limité ; c'est pourquoi, elles sont octroyées sur une base compétitive. Cette subvention d'étude couvre essentiellement les frais liés au séjour du candidat en République Démocratique du Congo et/ou à l'étranger ainsi qu'à l'organisation de sa formation diplômante. Le coût de formation pour le cycle complet de master à l'ERAIFT est fixé à 16.500 \$ par année d'étude (dollars américains seize mille cinq cents). Au total 40 bourses sont disponibles pour les 40 meilleurs étudiants qui seront sélectionnés à l'issue de cet appel à candidature.

Ce coût englobe les frais liés à l'organisation des enseignements, des travaux dirigés et pratiques sur le terrain, le séjour des apprenants dans le cadre de leur mobilité sous régionale, de stage de mémoire, etc. Mais dans le cas de la mobilité régionale des étudiants prévue au semestre 3, ce coût peut être relativement élevé.



**ÉCOLE RÉGIONALE POST-UNIVERSITAIRE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION
INTEGRÉS DES FORÊTS ET TERRITOIRES TROPICAUX**

- ÉRAIFT -

Centre de Catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO

V. CONDITIONS D'ADMISSION

Le profil suivant est requis pour le recrutement des apprenants pour cette 4^{ème} cohorte :

- Etre détenteur d'au moins un diplôme équivalent au BAC + 3 en sciences de la nature (Biologie, Ecologie, Botanique, Zoologie, Environnement, Géographie, etc.) ; en sciences de l'ingénieur (ingénieur agronome, ingénieur forestier, bio-ingénieur, ingénieur du génie rural, etc.), géomatique, démographie, médecine vétérinaire et/ou humaine, sciences sociales et humaines (Sociologie, Sciences Administratives et Politiques, Economie, Anthropologie, Droit, Psychologie, Communication, etc.).
- Etre âgé de **moins de 40 ans** au moment de la sélection des dossiers ;
- Avoir des **connaissances suffisantes en informatique de base** (Internet, Mail, SIG et ses applications ...) et disposer à titre personnel d'un laptop en bon ayant au moins les spécifications techniques suivantes (Processeur I5, Disque dur 500 Go, Ram 8 Go et un disque dur externe est recommandé pour la sauvegarde des données) ;
- Avoir des aptitudes suffisantes en **analyses qualitative et quantitative des données** ;
- Etre **proactif et autonome**, et capable de travailler dans un **environnement multiculturel et parfois difficile** ;
- Etre capable de mener une **vie communautaire** et de s'adapter à des conditions variantes de l'environnement d'étude ;
- Réussir avec succès les tests **de français, d'anglais, de mathématiques et d'informatique** qui seront organisés et obligatoires pour tous les candidats qui répondent aux critères administratifs et académiques de sélection ;
- Etre de bonnes **valeurs éthique et morale** ;
- Etre en bonne santé et présenter une **attestation de vaccination de moins de 6 mois contre le virus COVID 19 (pour les candidats qui seront retenus uniquement)** ;
- Une **expérience professionnelle d'au moins 3 ans** dans le secteur forêt-environnement serait un atout au dossier.

VI. ELEMENTS DU DOSSIER

Chaque candidat transmettra à l'ERAIFT son dossier complet comprenant les éléments suivants :

1. Un **formulaire de demande d'inscription** dûment rempli et signé (à demander à l'ERAIFT ou à télécharger sur son Site Web : www.eraift-rdc.org ;
2. Une **lettre de motivation** adressée au Directeur de l'ERAIFT et Président du Conseil Académique et à la Recherche, sollicitant l'inscription à la 4^{ème} promotion de ce programme régional. Cette lettre doit être manuscrite, écrite en français et en anglais, maximum une page chacune ;



**ÉCOLE RÉGIONALE POST-UNIVERSITAIRE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION
INTEGRÉS DES FORÊTS ET TERRITOIRES TROPICAUX**

- ÉRAIFT -

Centre de Catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO

3. Diverses **attestations** habituellement demandées et légalisées : un extrait d'acte de naissance (ou Attestation de naissance), un certificat d'aptitude physique à jour (moins de 6 mois lors de l'analyse des dossiers), un certificat médical récent d'une clinique de renommée internationale, une **carte de vaccination** contre les pandémies émergentes de l'heure (Covid-19, etc.) ; un certificat de nationalité, un certificat de bonne vie et mœurs ou l'équivalent,
4. Copies certifiées conformes à l'original des **diplômes universitaires** obtenus antérieurement ainsi que les photocopies des relevés de notes de chaque année académique (les originaux des diplômes devront être présentés pour la confirmation de l'inscription à l'ERAIFT). La certification des copies des diplômes, bulletins, relevés, etc. se fait au niveau de l'établissement d'enseignement (Doyen/Chef de Département/Chef de section, etc.), par contre la légalisation des documents administratifs se fera à la Commune ou à la Mairie selon les cas ;
5. Pour le candidat fonctionnaire, une **attestation de sa mise en disponibilité** par l'employeur pendant toute la durée de sa formation à l'ERAIFT est exigée (24 mois de formation) ;
6. Trois **lettres de recommandation** des personnes habilitées à fournir un avis éclairé sur le candidat (Chefs d'établissement, Employeurs, etc.) ;
7. Un résumé du **curriculum vitae actualisé** de 3 pages maximum, montrant spécialement *les compétences du candidat, les références de ses productions scientifiques (liste des publications et scans première page de la publication ; etc.)* ;
8. Trois **photos passeport récentes** (dont l'une à coller sur le formulaire de candidatures) ;
9. Scan des deux premières pages du passeport en cours de **validité pendant au moins deux ans** correspondant à la période de la formation en master ;
10. Une **déclaration sur l'honneur manuscrite et signée**, attestant qu'une fois inscrit à ce programme de Master, le candidat s'engage à respecter scrupuleusement le règlement d'études et d'examen de l'ERAIFT, à poursuivre ses études durant toute la durée de sa formation, à afficher un comportement digne à l'éthique et morale, et à produire tous les livrables demandés par l'Ecole à l'issue de sa formation (rapports de stage, mémoire de Master 2, etc.), faute de quoi, il devra rembourser toute bourse mise à sa disposition.

VII. TRANSMISSION DU DOSSIER ET DATE BUTOIR

Tous les dossiers de candidatures seront envoyés à l'ERAIFT par voie numérique dans un seul fichier pdf, via le mail : recrutement@eraift-rdc.org, avec copie à h.mishidi@eraift-rdc.org avec comme objet : « **Ma candidature au programme des Masters Régionaux, 4^{ème} Promotion** ».



**ÉCOLE RÉGIONALE POST-UNIVERSITAIRE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION
INTEGRÉS DES FORÊTS ET TERRITOIRES TROPICAUX**

- ÉRAIFT -

Centre de Catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO

- Destinateur : Baudouin MICHEL, Directeur de l'ERAIFT et Président du Conseil Académique et à la Recherche.
- Taille maximale du fichier à envoyer : **10 Mo**
- Echéance pour le dépôt du dossier : **lundi 28/02/2022 à 16 heures (Heure de Kinshasa, GMT + 1)**
- Pour toutes informations complémentaires écrivez à info@eraift-rdc.org,
- Seuls les dossiers complets et transmis dans le délai seront examinés par une **équipe mixte, constituée de membres du Conseil Académique et à la Recherche (CAR) de l'ERAIFT et ceux d'AGRINATURA**, sous la présidence du Directeur de l'ERAIFT et Président du CAR.
- Dans un premier temps, une **analyse de la conformité administrative des dossiers** sera faite pour une présélection. Les candidats présélectionnés seront notifiés pour un **test d'entrée concernant les mathématiques, le français, anglais et l'informatique**.
- Les aspects d'**éthique et de comportement ainsi que du leadership** seront aussi évalués en ligne au cours d'une interview avec les candidats présélectionnés.
- **Seuls les candidats retenus seront informés de leur inscription à la 4^{ème} promotion de ce programme régional.**
- A compétence égale du dossier, les candidatures féminines seront prioritaires ; et l'aspect régional de l'Ecole sera vivement soutenu.

Fait à Kinshasa, le 30/12/2021

Le Directeur de l'ERAIFT

Baudouin MICHEL